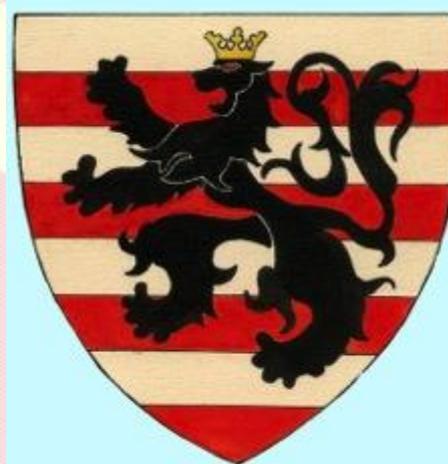


*Evolution du P.L.U de La Chapelle-la-Reine :  
réunion de présentation des études*

## **"CONCERTATION PREALABLE"**

***Etat d'avancement de la mise en compatibilité  
du PLU pour extension des carrières.***



agence Eu-Créal — 15 octobre 2021

agence d'aménagement et d'urbanisme

Hôtel d'entreprises, rue Monchavant 77250 ECUELLES  
tél : 01.60.70.25.08 - fax : 01.60.70.29.20



qualifié par l'office professionnel de  
qualification des urbanistes : n° 077

*Evolution du P.L.U de La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***

- **Sommaire**

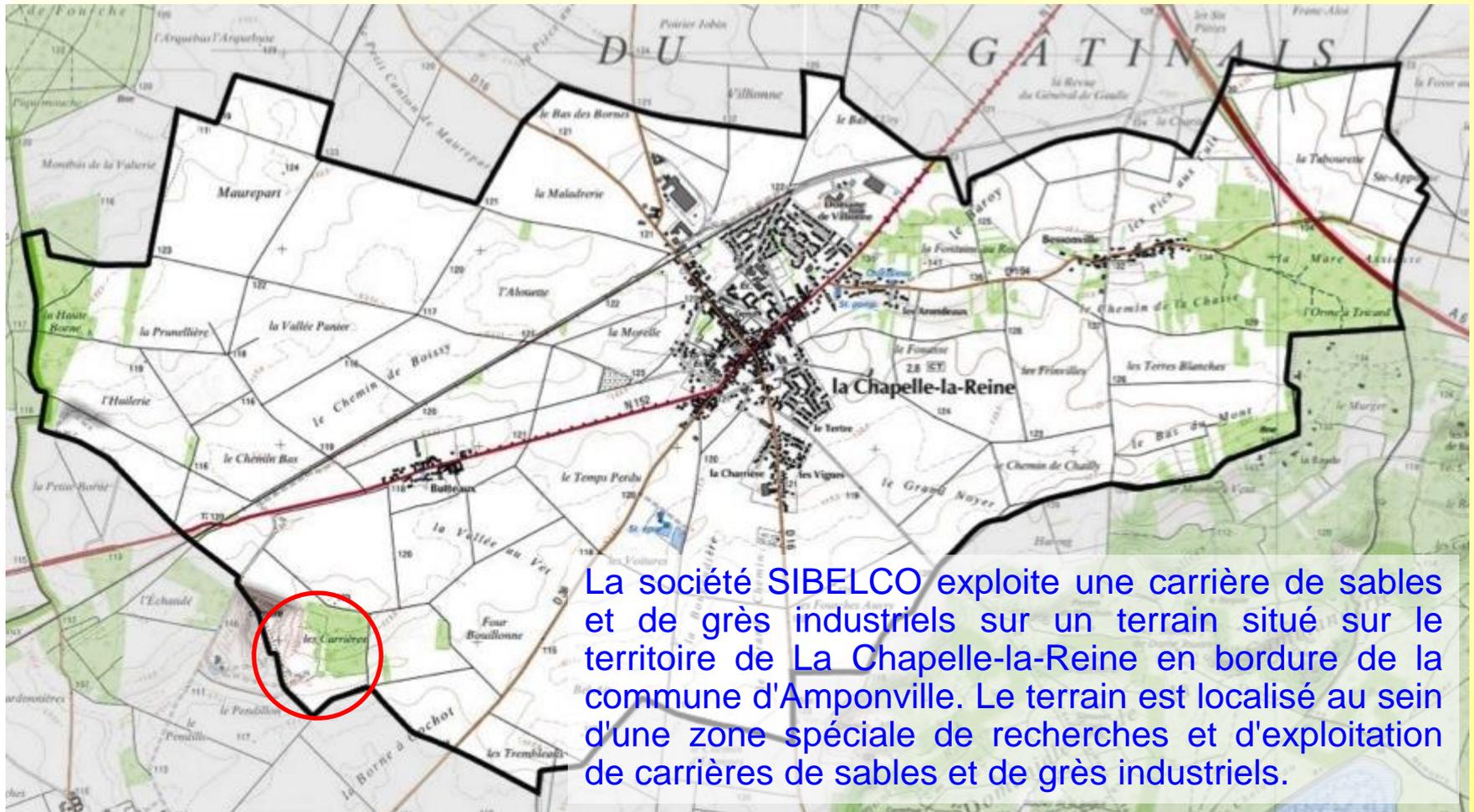
***A – Objet de la mise en compatibilité.***

***B – Justification de la déclaration de projet.***

***C – L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.***

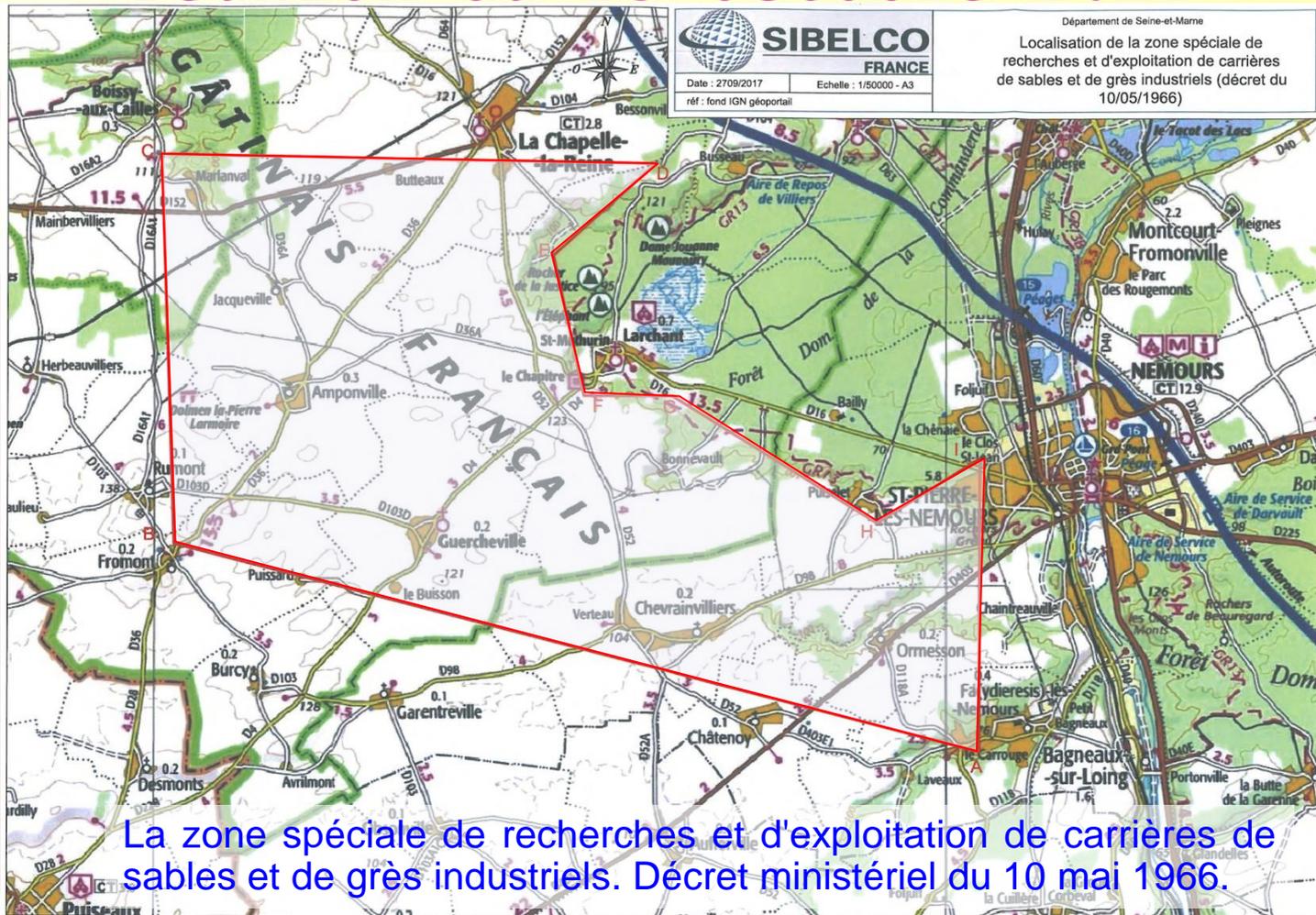
***D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.***

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :  
**réunion du 15 octobre 2021**



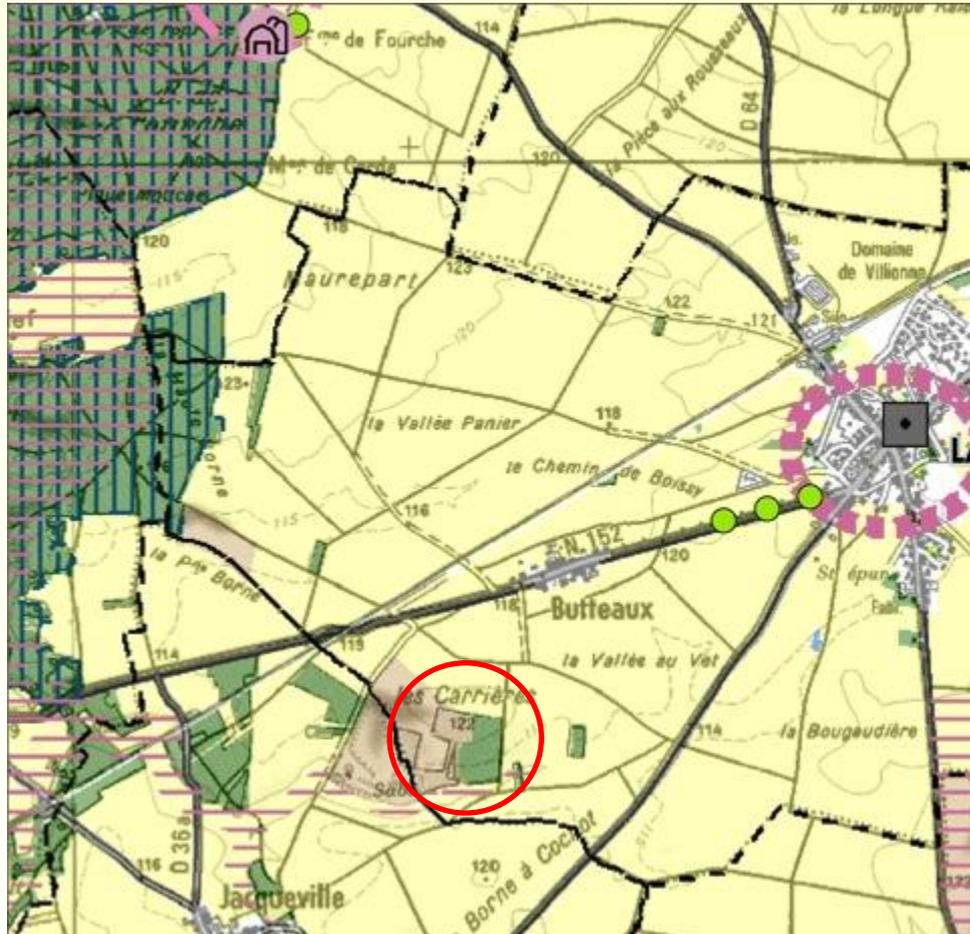
**A - Objet de la mise en compatibilité ; source géoportail.**

# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : réunion du 15 octobre 2021



**A - Objet de la mise en compatibilité ; source géoportail.**

# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : réunion du 15 octobre 2021



PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER LES PATRIMOINES		REF RAPPORT
<p><b>(P)</b> Continuités écologiques prioritaires à restaurer et à préserver</p> <p>Intérêt national </p> <p>Intérêt interregional </p> <p>Intérêt régional </p>		Mesures 1, 2, 3, 16, 19
<p><b>(P)</b> Secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver </p>		Mesures 2, 6, 16, 19
<p><b>(P)</b> Site d'intérêt régional pour l'hibernation des chiroptères à préserver </p>		Mesure 3
<p><b>(P)</b> Site des mares et mouillères de la Plaine de Bière à préserver </p>		Mesures 2, 16
<p><b>(P)</b> Secteurs à enjeux paysagers prioritaires à préserver (éléments structurants) :</p> <p>Éléments d'ensemble </p> <p>Motifs paysagers ou ponctuations remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls </li> <li>- Grands domaines et murs d'enceinte </li> <li>- Silhouettes de villages </li> <li>- Corps de fermes remarquables </li> <li>- Codes végétaux remarquables </li> </ul>		Mesures 14, 16, 19
<p><b>(P)</b> Patrimoine culturel à protéger en priorité </p>		Mesure 9
<b>CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
<p><b>(P)</b> Espaces urbanisés à optimiser </p>		Mesures 16, 17
<p><b>(P)</b> Ruptures d'urbanisation à maintenir </p>		Mesure 16
<p><b>(P)</b> Pôles urbains aux franges du Parc structurants au coeur du Parc </p>		Mesures 16, 17, 18
<b>CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL</b>		
<p><b>(P)</b> Carrières industrielles exploitées ou autorisées, à insérer dans le paysage </p>		Mesures 15, 19
<p><b>(P)</b> Parcs, Jardins et équipements de loisirs à maintenir </p>		Mesures 16, 20
<p><b>(P)</b> Espaces agricoles à maintenir </p>		Mesures 6, 16, 19
<p><b>(P)</b> Espaces forestiers à valoriser </p>		Mesures 2, 6, 16, 19

**A - Objet de la mise en compatibilité : la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.**

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
**réunion du 15 octobre 2021**



**A - Objet de la mise en compatibilité ; source géoportail.**

# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

## **réunion du 15 octobre 2021**

### **A - Objet de la mise en compatibilité ; procédure.**

- Par délibération du 19 mars 2019, le conseil municipal de La Chapelle-la-Reine a demandé à la Communauté d'Agglomération de diligenter une procédure de mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme.
- La Communauté d'Agglomération a engagé cette procédure par délibération du 27 juin 2019.

La *déclaration de projet* est une procédure portant à la fois sur l'intérêt général d'une opération qui ne requiert pas de déclaration d'utilité publique et *sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme* en conséquence.

L'extension de la carrière répond à un objectif d'intérêt général : elle permet de maintenir une activité économique reconnue comme gisement d'enjeu national et européen par le SDRIF.

La déclaration de projet permet de :

- changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, etc.

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***

***B - Justification de la déclaration de projet.***

Ordonnance du 5 janvier 2012

***Un besoin d'extension des installations existantes, dans un contexte d'intérêt économique national.***

Un arrêté d'exploitation de carrière datant de 2001 et pour une durée de 30 ans autorise cette activité. De plus, le schéma régional d'Ile-de-France approuvé en 2013 reconnaît ce site comme gisement d'enjeu national et européen pour la silice industrielle (Gâtinais).

Dans le cadre de ses nouveaux besoins et afin de poursuivre l'activité, la société souhaite étendre son périmètre d'exploitation.

Extrait du SD-RIF approuvé le 27 décembre 2013 : pages 158 et 159 du volume « défis projet spatial régional et objectifs » : gisements d'enjeu national et européen : buttes de l'Aulnaye, de Montmorency et de Cormeilles, et monts de la Goële pour le gypse ; Provinois pour les argiles kaoliniques ; Gâtinais pour la silice industrielle ;

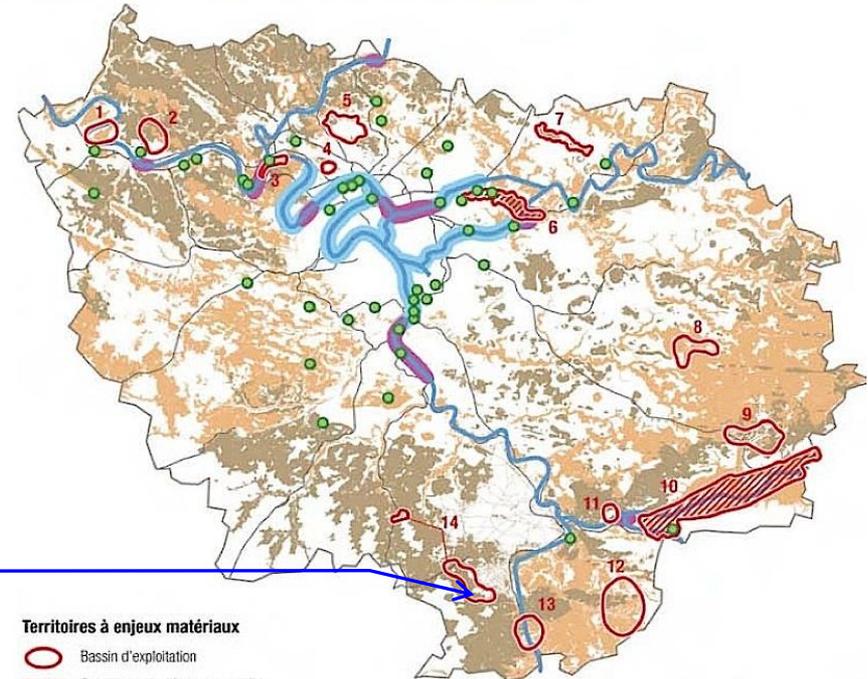
# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : réunion du 15 octobre 2021

## B - Justification de la déclaration de projet.

Un besoin d'extension des  
installations existantes,  
dans un contexte d'intérêt  
économique national.

Pages 158 et 159 du volume  
« défis projet spatial régional  
et objectifs » du SD-RIF.

### Les gisements de matériaux d'enjeu régional



#### Territoires à enjeux matériaux

- Bassin d'exploitation
- Secteur particulièrement sensible aux conflits d'usage

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| 1 - Boucle de Guernes    | 8 - Brie centrale      |
| 2 - Mantois              | 9 - Provenois          |
| 3 - Achères              | 10 - Bassée            |
| 4 - Butte de Cormeilles  | 11 - Côte de Montereau |
| 5 - Butte de Montmorency | 12 - Bocage gâtinais   |
| 6 - Butte de l'Aulnay    | 13 - Coteaux du Loing  |
| 7 - Monts de Goële       | 14 - Gâtinais          |

#### Logistique

- Maintenir des infrastructures portuaires en zone dense
- Conforter, développer des plateformes multimodales de stockage et de redistribution de granulats
- Conforter les installations de recyclage

#### Ressources en matériaux

- Granulats (granulats alluvionnaires, calcaires, sablons, chailles, etc.)
- Matériaux/minéraux industriels (gypse, silice, calcaires/marnes et argiles à ciment, argiles, etc.)

#### Transport-logistique

- Voie navigable
- Voie dédiée au transport fret

0 10 km N  
SOURCES : IAU Î-F, DRIE, UNICEM, RFF-SNCF  
PORT AUTONOMAIRE DE PARIS, BRGM, SDG 2011  
© IAU Î-F 2013

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***

***B - Justification de la déclaration de projet.***

***La notion d'intérêt général constitue une condition sine qua non de mise en œuvre de la mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet.***

Cette notion doit être argumentée au regard des objectifs ***économiques, sociaux et urbanistiques*** poursuivis (CAA Marseille, 12 septembre 2019 n° 18MA04244).

- Objectifs économiques : maintien d'une activité d'extraction de matériaux rares, présentant un enjeu repéré à l'échelle européenne.
- Objectifs sociaux : maintien des emplois locaux (4 emplois à temps plein), régionaux et autres, attachés à l'exploitation de cette ressource.
- Objectifs urbanistiques : étendre le site d'extraction sur des terrains situés en dehors d'espaces protégés (à l'exception d'un espace boisé classé).

# *Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :* ***réunion du 15 octobre 2021***

## **1.1.L'aménagement de l'espace**

**Objectifs : affirmer le rôle de polarité semi-rurale de la Commune, s'appuyant sur son attractivité à la fois résidentielle et économique.**

- **Conforter l'attractivité résidentielle** en mettant en valeur les richesses et les atouts du territoire communal, et en prenant en compte ses contraintes, afin de définir un projet de territoire cohérent avec l'existant et qui puisse garantir un bon cadre de vie pour les habitants actuels et futurs (développement durable).
- Afin de préserver un juste équilibre entre habitat et emploi, **renforcer l'attractivité économique** du territoire (notamment de la ZAE **et des exploitations de carrières**).

***C - L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.***

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***

**1.4. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers**

**Objectif : protéger et mettre en valeur les espaces naturels de la Commune.**

- Protéger les espaces naturels (agricoles, forestiers, arbres remarquables,...) de la Commune.
- *Permettre une extension des carrières de sables siliceux, sous réserve d'une remise en état agricole et naturelle du site après exploitation.*

***C - L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.***

# *Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :* ***réunion du 15 octobre 2021***

## **2.5. Le développement économique et les loisirs**

**Objectif : maintenir la dynamique positive de l'économie locale en favorisant tous les acteurs qui y participent.**

- **Favoriser l'implantation d'auto-entrepreneurs et artisans** au sein du village, sans toutefois compromettre le cadre de vie des habitants, et en priorisant le maintien des activités déjà présentes dans le territoire.
- **Maintenir l'attractivité de la Zone d'Activité Economique**, pôle d'attraction pour les entreprises voulant s'implanter dans le territoire.
- **Développer un tourisme ciblé** en améliorant l'offre locale en hébergement et les circuits touristiques.
- **Conforter l'activité agricole**, patrimoine de la Commune, *notamment par la remise en culture d'une partie du site d'exploitation des carrières après réaménagement.*

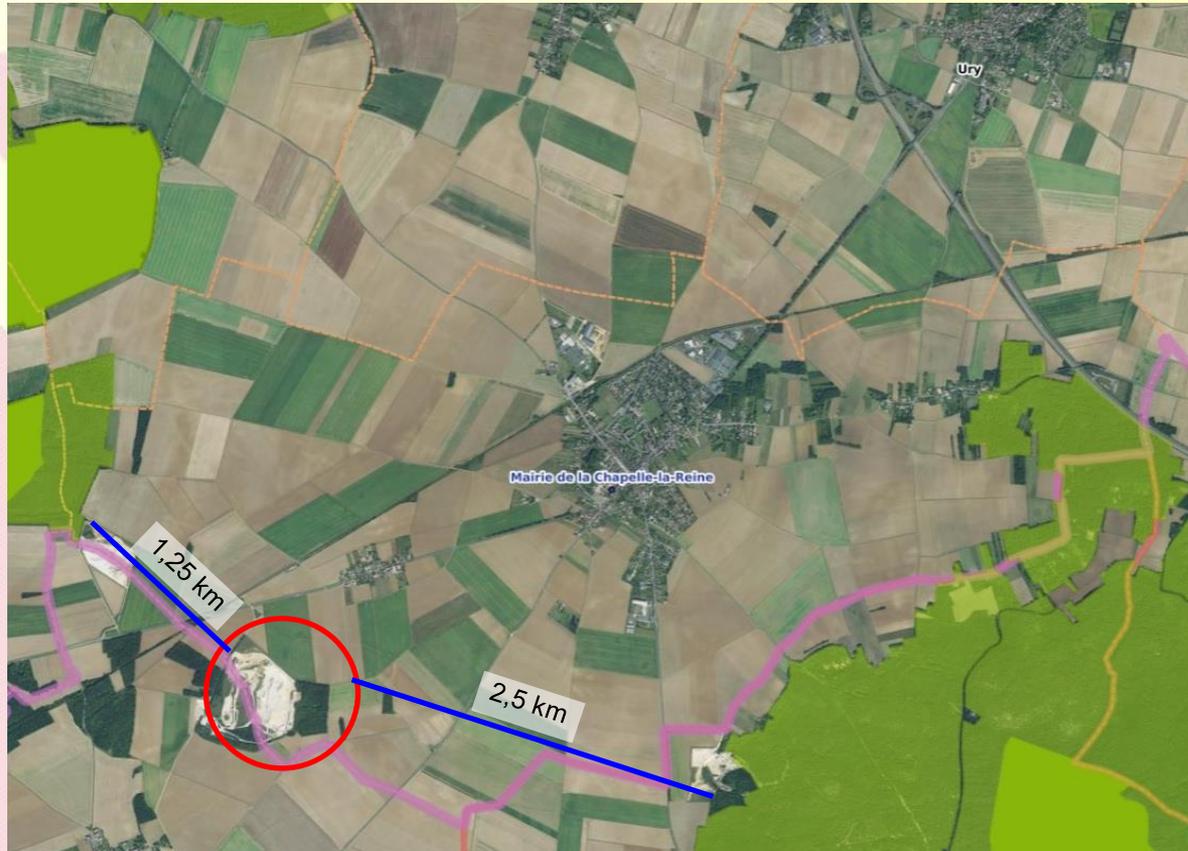
***C - L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.***

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***



***D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.***

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***

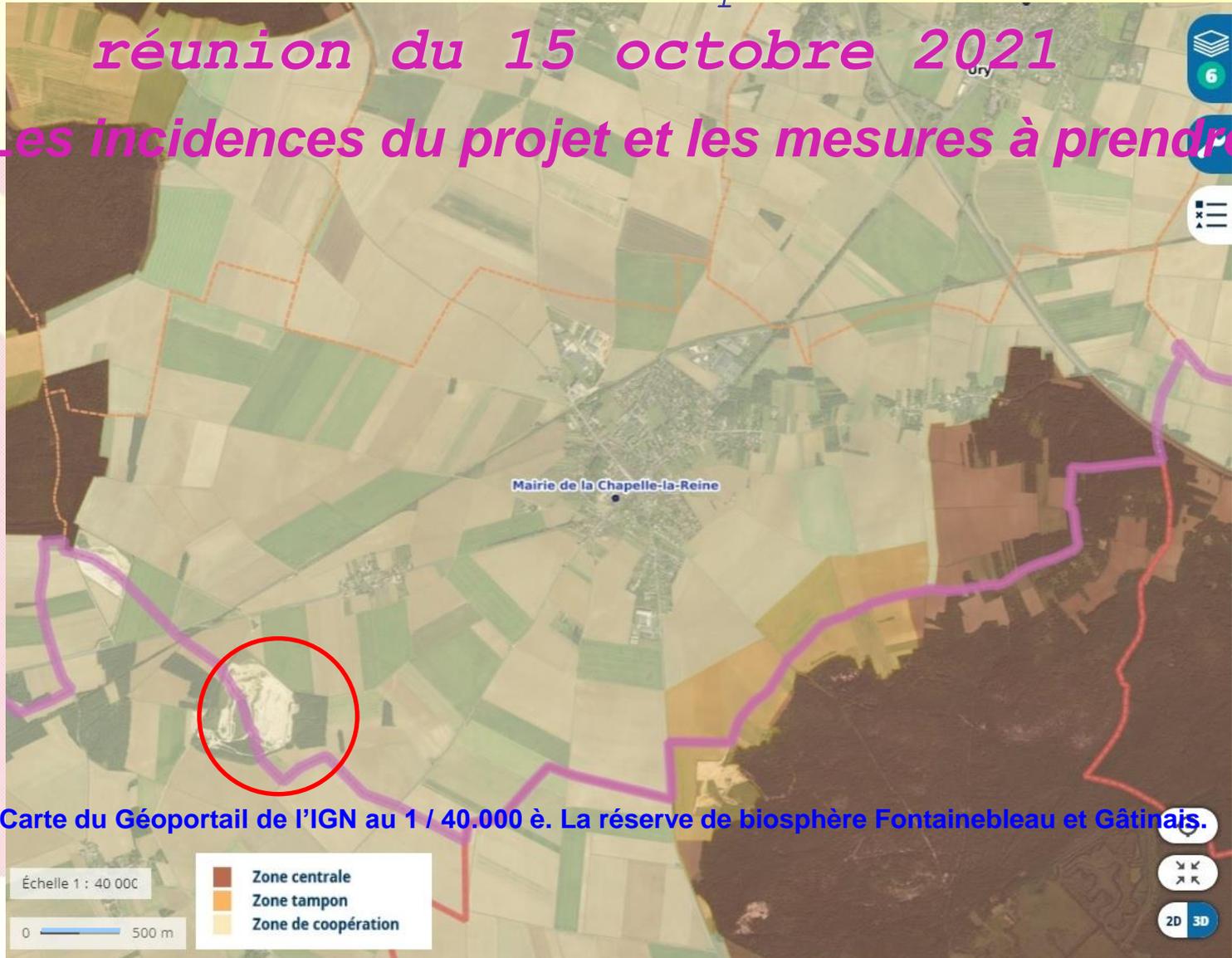


Carte du Géoportail de l'IGN au 1 / 50.000 è. En vert pâle, la zone NATURA 2000. En vert soutenu, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I.

***D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.***

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :  
réunion du 15 octobre 2021

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.



Carte du Géoportail de l'IGN au 1 / 40.000 è. La réserve de biosphère Fontainebleau et Gâtinais.

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***



L'intérêt paysager, géomorphologique et écologique du site repose essentiellement sur les platières et les chaos gréseux ainsi que sur la diversité des substrats géologiques (plateaux calcaires, colluvions sablo-calcaires, sables, grès...)

**D - Les incidences du projet et les mesures à prendre.**

# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

## **réunion du 15 octobre 2021**

### **- Impacts positifs sur : [L] [SEP]**

- L'activité économique locale ;**
- Le patrimoine culturel et archéologique.**

### **- Nuls sur : [L] [SEP]**

- Le climat ;**
- Les contraintes et servitudes (hors chemins et pistes).**

### **- Négligeables à nuls sur : [L] [SEP]**

- Les milieux naturels.**

**D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.**

# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

## **réunion du 15 octobre 2021**

### **- Impacts faiblement négatifs mais acceptables et temporaires sur <sup>[1]</sup> :[SEP]**

- La géologie, la stabilité des terrains et la pédologie ;
- Les eaux souterraines, les eaux superficielles et la ressource en eau ;
- Le paysage et la visibilité ;
- l'environnement urbain ;
- le transport ;
- La qualité de l'air ;
- L'ambiance sonore ;
- Les vibrations ;
- L'ambiance lumineuse nocturne ;
- Les chemins et pistes.

*Il s'agira donc pour la société SIBELCO d'accentuer essentiellement son action en faveur de la stabilité des terrains, des eaux souterraines, des milieux naturels, de l'agriculture, du trafic routier, de la qualité de l'air, des émissions sonores et des vibrations.*

*Certaines de ces actions seront menées à bien en suivant le projet de remise en état coordonné et de réaménagement final du site.*

## **D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.**

# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

## **réunion du 15 octobre 2021**

### **Incidence sur la zone NATURA 2000**

- **Dispositions du PLU en faveur de la conservation de ces espèces**

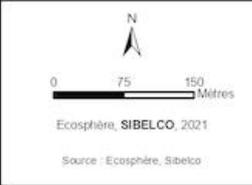
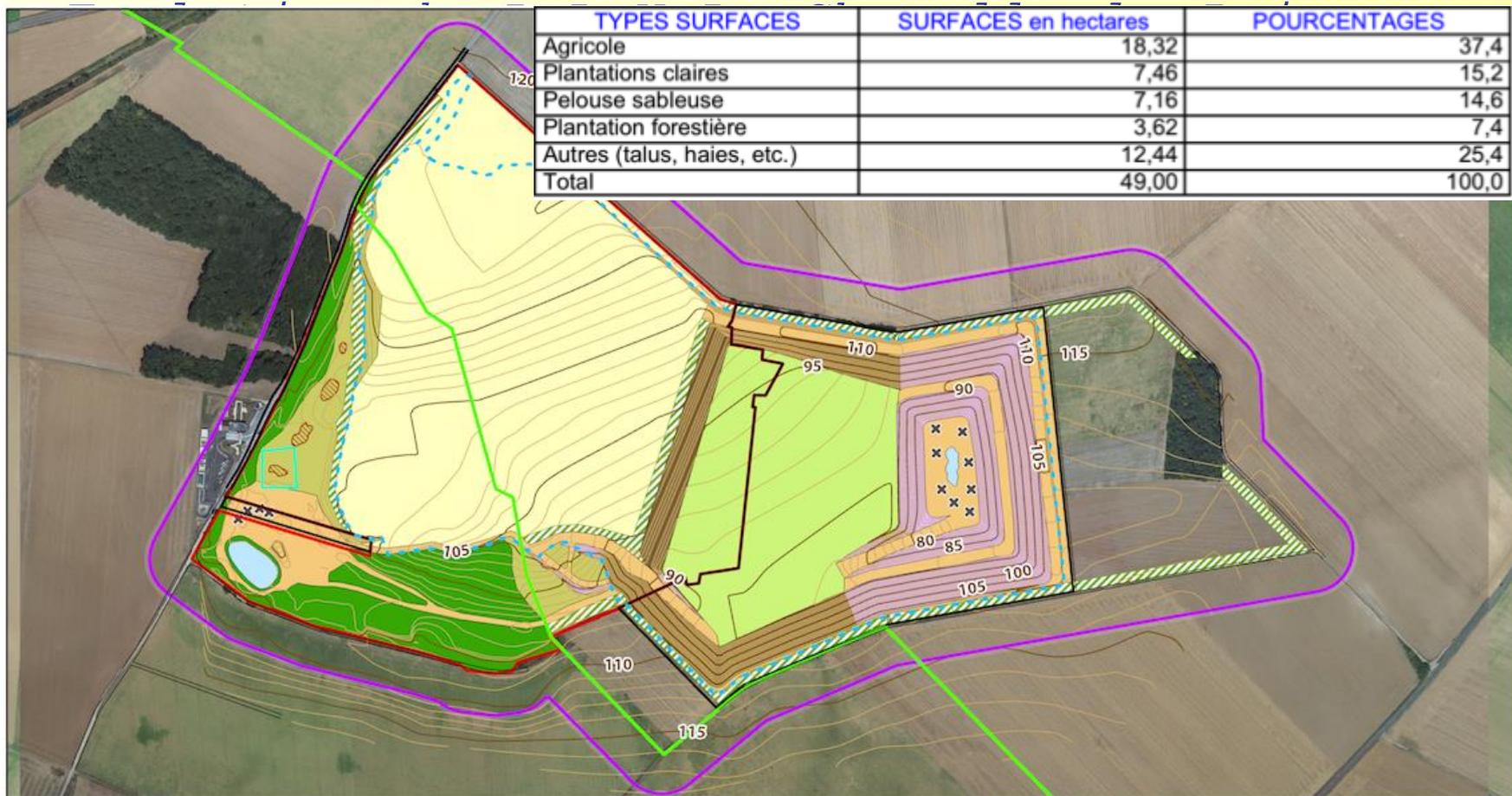
- Les chiroptères sont les seules espèces référencées dans ces données comme étant susceptibles d'être menacées par des facteurs extérieurs au territoire, tels que la pollution lumineuse.

Ce facteur de pollution a été pris en considération dans l'analyse de l'évaluation environnementale, il apparaît donc nécessaire de l'intégrer dans les mesures de réduction des impacts environnementaux à prendre en compte dans le plan local d'urbanisme (**voir en page 36 de l'évaluation environnementale**).

Il est à observer que le site de la carrière comporte lui même des chiroptères (étude d'impact page 93) : Cinq espèces de chiroptères ont été contactées sur l'aire d'étude en juin 2018 : le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, les Pipistrelles commune et de Kuhl et la Sérotine commune. La diversité spécifique est faible.

Quatre autres espèces avaient été contactées en 2014 : le Grand Murin, le Murin de Daubenton ainsi que les Noctules commune et de Leisler. Seul, le Murin de Daubenton avait été enregistré en juin, les autres l'ont été en septembre (hors période de reproduction). Il s'agissait probablement d'un individu en déplacement local, sans lien direct avec les habitats de l'aire d'étude.

## **D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.**



**D – Les incidences du projet et les mesures à prendre. Plan de réaménagement.**

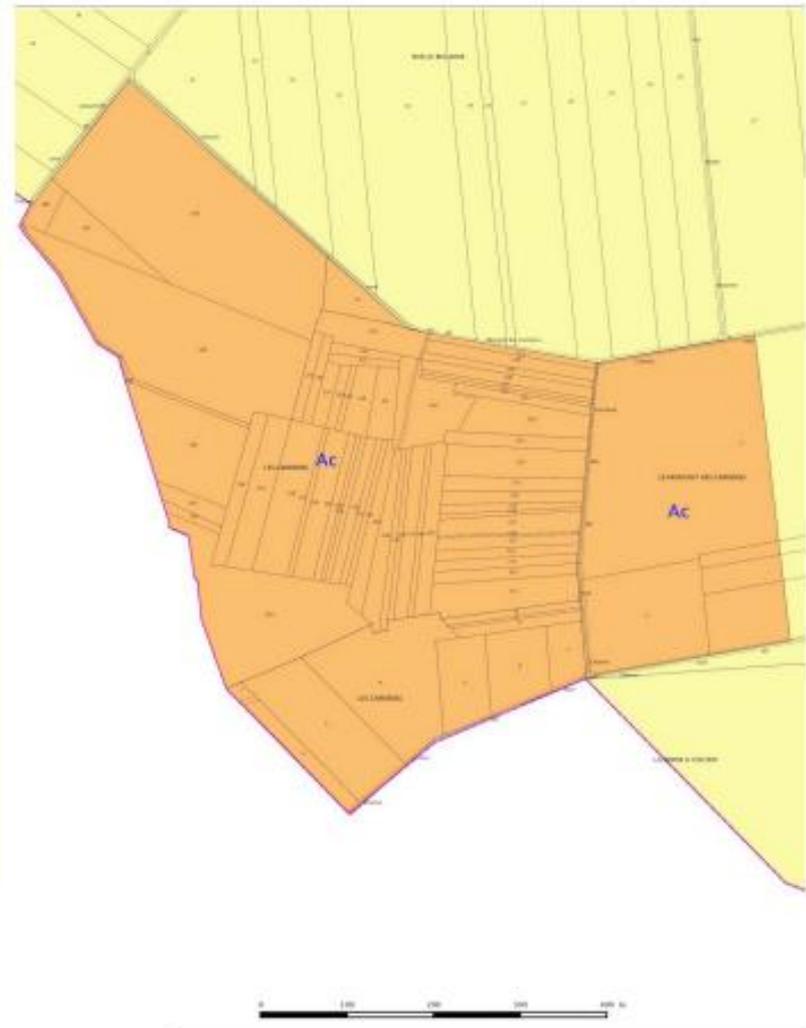
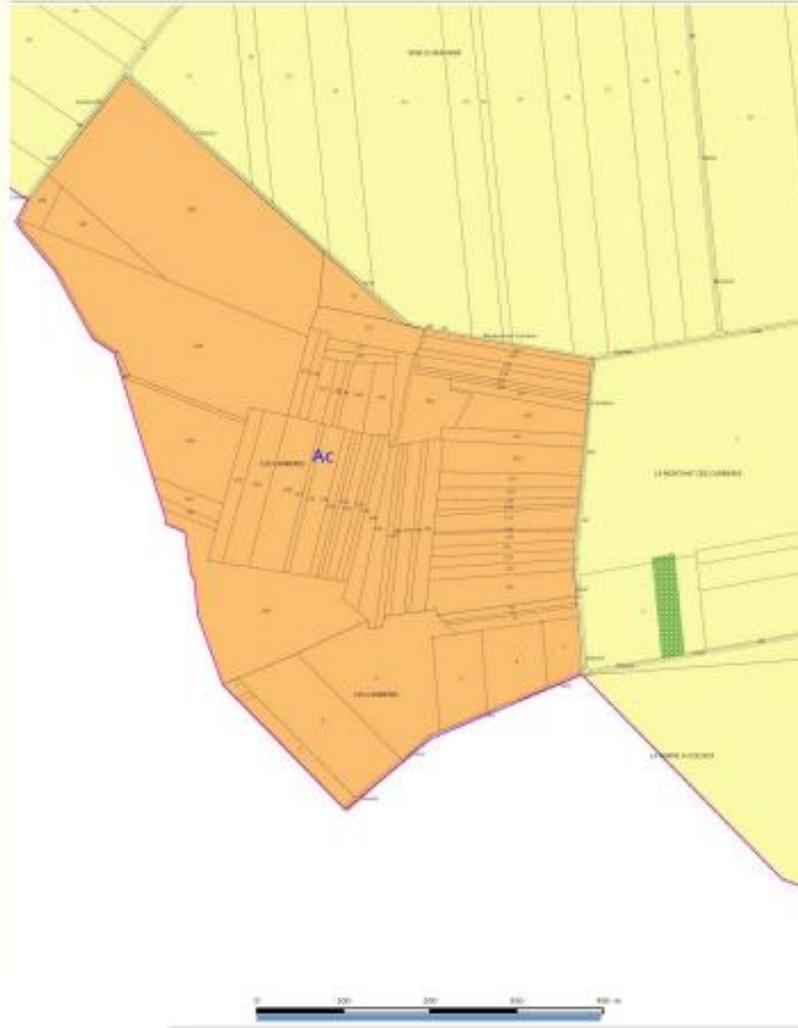
# Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

## réunion du 15 octobre 2021

Milieux visés	Intérêts écologiques	Localisation	Surface en ha
<b>Bassin et mare pionnière</b>	Le bassin abritait une population de Myriophylle verticillé. La mare aura un rôle important pour la reproduction du Crapaud calamite et de l'Alyte accoucheur.	Le bassin se trouve dans la pointe sud-ouest tandis que la mare se trouvera dans le fond de fouille au niveau de l'extrémité est.	0,29
<b>Friche prairiale</b>	Ce milieu, plus ou moins dense et riche en fonction des localisations, est déjà en place aujourd'hui et abrite une diversité animale (insectes principalement) et végétale importante.	Pointe ouest et partie centre-sud de la carrière.	2,1
<b>Haie arborée et arbustive</b>	Ce milieu arboré et arbustif offrira des milieux de reproduction pour de nombreux passereaux ainsi que pour les reptiles.	Plusieurs haies viendront ceinturer la quasi-totalité de la carrière.	1,8
<b>Pelouse sableuse sur sables plus ou moins mobiles</b>	Ce milieu atypique est très favorable aux insectes pollinisateurs mais aussi au développement d'espèces pionnières comme le Catapode des graviers.	Ce milieu prendra la forme de linéaires (anciennes pistes) et couvrira les parties sud et est de la carrière.	5,82
<b>Pelouse sableuse très sèche sur sables fixés</b>	Ce milieu est favorable aux espèces pionnières comme le Catapode des graviers mais également aux insectes et notamment aux insectes pollinisateurs.	Ces pelouses occuperont l'ensemble talus qui entoureront la fosse de la partie est de la carrière.	3,23
<b>Plantation claire et végétation basse thermophile</b>	Ce milieu semi-fermé sera favorable aux espèces pionnières (Catapode des graviers, insectes), aux oiseaux et aux reptiles.	Ce milieu sera localisé au niveau du carreau intermédiaire, dans la partie centrale de la carrière.	7,51
<b>Plantation forestière</b>	Ces plantations sont déjà en place aujourd'hui et sont favorables à de nombreux oiseaux. Elles servent également de refuge aux reptiles.	Elles forment les bordures sud-ouest et ouest de la carrière.	4,49
<b>Plantation arbustive</b>	Ces plantations seront favorables aux oiseaux communs ainsi qu'aux reptiles.	Elles forment les bordures nord et ouest du carreau intermédiaire.	3,04
<b>Roncier</b>	Ce milieu sera favorable à de nombreux passereaux et notamment au Bruant jaune et à la Linotte mélodieuse.	Ce milieu spontané sera recherché dans la partie ouest de la carrière et se développera également ponctuellement ailleurs sur le site.	0,1
<b>Surface agricole</b>	Ce type de milieu est favorable aux oiseaux de plaines et aux plantes messicoles lorsque les pratiques agricoles le permettent.	Les cultures occuperont la partie centre-ouest/nord-ouest de la carrière.	18,04

**D – Les incidences du projet et les mesures à prendre. Plan de réaménagement.**

- Plan de zonage du plan local d'urbanisme (extrait au 1/ 10.000 è, avant - après). Extension de 8,0 ha du secteur Ac, et suppression d'un espace boisé classé de 3.200 m<sup>2</sup>.



*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***

***Fin de la concertation le 22 octobre 2021 (registre et documents disponibles en mairie et sur les sites internet de la mairie et de la CAPF)***

***Bilan de la concertation préalable en conseil communautaire (décembre 2021) → Un tableau récapitulatif des observations sera donc présenté et argumenté dans ses réponses.***

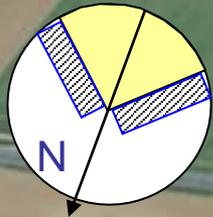
***Examen conjoint des Personnes Publiques Associées pour la déclaration de projet (décembre 2021)***

***Enquête publique (début 2022)***

***Approbation en conseil communautaire (printemps 2022)***

*Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :*  
***réunion du 15 octobre 2021***

Extension  
projetée



200 m

***Merci de votre attention***